



## Convention Régionale de Partenariat en matière de lutte contre le travail illégal

### Entre :

- Les Directions Régionales des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi des régions Occitanie et PACA, représentées par leurs directeurs respectifs,

### Et

- La direction territoriale de l'Office National des Forêts Midi Méditerranée, représentée par son directeur,

### Préambule :

La lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement sous leurs différents aspects est une priorité nationale.

Le travail illégal perturbe gravement l'équilibre économique et social et représente un coût particulièrement élevé pour la société française.

Le travail illégal se traduit par des pratiques infractionnelles qui doivent être recherchées et sanctionnées.

Ces conduites illicites ont des conséquences gravement négatives sur la qualité des emplois et des relations de travail, les conditions de la concurrence vis-à-vis des entreprises respectueuses du droit, le financement et la préservation des dispositifs nationaux de sécurité sociale, la sécurité et la santé des travailleurs, le développement durable du secteur, la sécurité des consommateurs, et l'image des professions concernées.

En plus des moyens dont dispose déjà l'Etat en matière de contrôles et de répression, ce phénomène peut être encore mieux combattu au travers d'une collaboration plus étroite entre les deux entités signataires.

La présente convention est établie en application de la lettre commune signée le 19 avril 2017 par le Directeur Général du Travail et le Directeur Général de l'Office National des Forêts (ONF).

### **Article 1<sup>er</sup> – Objet**

Considérant le contexte et les enjeux exposés dans le préambule, les signataires de la présente décident d'engager un partenariat actif pour prévenir et enrayer les infractions de travail illégal et de fraude au détachement dans le milieu forestier.

### **Article 2 - Actions et coopérations mises en place**

De manière réciproque, pour les échanges d'information, une clé d'entrée sera mise en place (adresse courriel et interlocuteurs identifiés).

Les axes de travail se déclineront comme suit :

- Transmission régulière à l'inspection du travail d'un listing reprenant les résultats des adjudications de coupe lors des ventes sur pied : Un tableau par agence territoriale récapitulant pour les ventes sur pied, les acquéreurs, le volume et les délais d'exécution de la coupe est transmis à fréquence régulière aux DIRECCTE (à l'adresse courriel institutionnelle de l'unité de contrôle compétente au sein du département).
- Transmission réciproque des organigrammes mis à jour.
- Invitation de l'inspection du travail aux réunions organisées par l'ONF et ses prestataires pour présenter la réglementation en matière d'hygiène et sécurité sur les chantiers et les obligations de vigilance en matière de travail illégal et de fraudes au détachement et les obligations formelles préalables en matière de prestation de service internationale.
- Rencontre avec les agents locaux de l'ONF pour un rappel de législation et instaurer une coopération au niveau local.
- Transmission des informations géo-localisées comprenant pour le chantier à contrôler l'ensemble des périmètres et des parcellaires forestiers, ainsi que les accès aux massifs forestiers.
- Mise en place d'une fiche de signalement par l'ONF de chantiers forestiers problématiques ou de situations particulières.
- Sensibilisation des communes forestières : Lettre de l'ONF à destination des communes forestières leur rappelant leur obligation de vigilance en matière de travail illégal et les dispositions applicables en matière de santé et de sécurité au travail. La coopération entre l'ONF et les DIRECCTE sera rappelée.

### Article 3 – Comité de Suivi

Les parties signataires mettent en place un Comité de Suivi de la présente convention qui sera notamment chargé :

- de veiller à son application ;
- de préparer une réunion annuelle de suivi de cette coopération ;
- de proposer toute amélioration destinée à renforcer l'efficacité des actions entreprises ;
- de faire le point sur les suites données aux éventuelles procédures pénales initiées.

Le Comité sera constitué des représentants des parties signataires.

Les parties signataires pourront d'un commun accord associer ponctuellement au Comité tout service de l'Etat pertinent.

Ce Comité se réunira, physiquement ou par tout moyen de communication à distance, autant que jugé nécessaire par les parties et au minimum une fois par an.

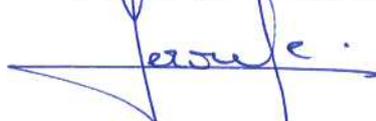
### Article 4 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée, toutefois, elle pourra être dénoncée à tout moment par chacune des parties.

Les parties s'entendent pour réviser la présente convention au regard de l'évolution du contexte économique, social et juridique au terme de chaque période triennale.

Fait à Marseille, le 31 JAN. 2018

Le Directeur Régional  
de la DIRECCTE Occitanie



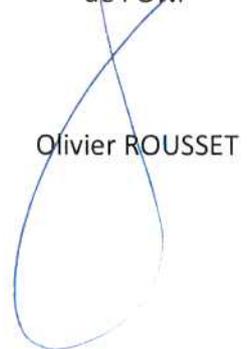
Christophe LEROUGE

Le Directeur Régional  
de la DIRECCTE PACA



Patrick MADDALONE

Le Directeur Territorial Midi Méditerranée  
de l'ONF



Olivier ROUSSET

Fiche de liaison ONF  DIRECCTE OCCITANIE décembre 2017

A transmettre à l'adresse courriel institutionnelle de l'unité de contrôle compétente au sein du département :

Ariège : [oc-ud09.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud09.uc1@direccte.gouv.fr)

Aude : [oc-ud11.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud11.uc1@direccte.gouv.fr)

Aveyron : [oc-ud12.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud12.uc1@direccte.gouv.fr)

Gard : [oc-ud30.uc2@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud30.uc2@direccte.gouv.fr)

Haute-Garonne : [oc-ud31.uc2@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud31.uc2@direccte.gouv.fr)

Gers : [oc-ud32.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud32.uc1@direccte.gouv.fr)

Hérault : [oc-ud34.direction@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud34.direction@direccte.gouv.fr)

Lot : [oc-ud46.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud46.uc1@direccte.gouv.fr)

Lozère : [oc-ud48.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud48.uc1@direccte.gouv.fr)

Hautes-Pyrénées : [oc-ud65.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud65.uc1@direccte.gouv.fr)

Pyrénées-Orientales : [oc-ud66.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud66.uc1@direccte.gouv.fr)

Tarn : [oc-ud81.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud81.uc1@direccte.gouv.fr)

Tarn et Garonne : [oc-ud82.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud82.uc1@direccte.gouv.fr)

Type de chantier :

Exploitation forestière

Travaux sylvicoles

Signalement :

Suspicion de travail illégal

Non-conformités en santé et sécurité

Localisation du chantier :

Département :

Nom de la forêt :

Parcelle(s) :

Dates prévisibles du chantier : Démarrage :

Fin :

Jours prévisibles de présence de travailleurs sur le chantier :

Jours  LU -  MA -  ME -  JE -  VE -  SA -  DI Horaires de ... à ...

Nom(s) de(s) entreprise(s) intervenante(s), le cas échéant :

Nb de travailleurs :

Nationalité:  Français  autre, laquelle :

Précisions sur le signalement :

Date :

Nom de l'agent auteur du signalement :

Coordonnées téléphoniques :

Fiche de liaison ONF  DIRECCTE PACA

décembre 2017

**A transmettre à l'adresse courriel institutionnelle de l'unité de contrôle compétente au sein du département :****Alpes de haute Provence :** [paca-ut04.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut04.uc1@direccte.gouv.fr) ,**Hautes Alpes :** [paca-ut05.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut05.uc1@direccte.gouv.fr) ,**Alpes maritimes :** [paca-ut06.uc4@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut06.uc4@direccte.gouv.fr) ,**Bouches du Rhône :** [paca-ut13.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut13.uc1@direccte.gouv.fr) ,**Var :** [paca-ut83.uc2@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut83.uc2@direccte.gouv.fr) ,**Vaucluse :** [paca-ut84.uc1@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut84.uc1@direccte.gouv.fr) ,

A l'attention de l'agent de contrôle compétent territorialement

**Type de chantier :**  Exploitation forestière  Travaux sylvicoles  
**Signalement :**  Suspicion de travail illégal  Non-conformités en santé et sécurité

**Localisation du chantier :** Département : \_\_\_\_\_  
Nom de la forêt : \_\_\_\_\_ Parcelle(s) : \_\_\_\_\_

**Dates prévisibles du chantier :** Démarrage : \_\_\_\_\_ Fin : \_\_\_\_\_

**Jours prévisibles de présence de travailleurs sur le chantier :**

Jours  LU -  MA -  ME -  JE -  VE -  SA -  DI Horaires de ... à ...

**Nom(s) de(s) entreprise(s) intervenante(s), le cas échéant :**

**Nb de travailleurs :** \_\_\_\_\_ **Nationalité :**  Français  autre, laquelle : \_\_\_\_\_

**Précisions sur le signalement :**

**Date :**

**Nom de l'agent auteur du signalement :**

**Coordonnées téléphoniques :**